



RPN du 23 février 2016

## Responsabilité Sociale de l'Employeur

*Pour lancer cette première réunion de négociation sur la responsabilité sociale de l'entreprise, l'employeur propose un bilan des quatre années d'application de l'accord RSE incluant les accords sur la diversité/égalité des chances et le contrat de génération. Les organisations syndicales ont ensuite été invitées à faire connaître leurs demandes spécifiques en rapport avec cette négociation.*

### Diversité/égalité des chances

Embauche de publics prioritaires : en 2014, 46,8% des organismes ont recruté des salariés d'un niveau inférieur ou égal au Bac (29% en 2010).

Recrutement : la méthode MRS n'a pas convaincu au sein de l'Institution (recrutement axé sur un seul poste, les capacités d'adaptation ne sont pas évaluées), le CV anonyme n'est quasiment pas utilisé (2,2% en 2014) et la Loi a acté son abandon. **La CFTC propose de créer un outil de recrutement institutionnel permettant d'évaluer les compétences tout en ouvrant sur les évolutions possibles des profils recrutés.**

Handicap : le montant de la contribution à l'AGEFIPH est en baisse constante. Cependant, la CFTC fait remarquer que la raison essentielle est l'amélioration de la reconnaissance de la qualité des travailleurs handicapés en place. **Pour la CFTC, le recrutement de travailleurs handicapés est prioritaire et doit concerner tous les types d'emploi dans nos institutions.**

### Contrat de génération

L'objectif de recrutement de 4% pour les 50 ans et plus est largement atteint (6,8% en 2014), contrairement à celui de 25% des moins de 26 ans (19,5% en 2014). L'Employeur reconnaît qu'un des sujets majeurs pour notre Institution relève de la gestion des âges – quels moyens et quels choix de recrutement ? **La CFTC alerte l'employeur sur le fait que les importants départs en retraite dans les 10 ans à venir (16% de l'effectif actuel) doivent nous pousser à repenser nos politiques de recrutement.**

### **La CFTC à l'issue de cette première réunion met en avant plusieurs pistes de travail :**

- l'augmentation du recrutement de salariés en situation de handicap,
- l'accompagnement des organismes locaux dans leur politique d'embauche en mettant à leur disposition un outil de recrutement institutionnel,
- une attention portée sur la conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle,
- le développement des mécénats de compétences,
- la création de la prime verte : remboursement des indemnités kilométriques pour les salariés se déplaçant en vélo.

PROCHAINE REUNION LE MARDI 15 MARS 2016